Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 6 août 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)
Collation1 p. (113r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 6 août 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45343

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction6 août 1865
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireOudin-Leclère, Louis (1803-1885)
Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin annonce à Oudin-Leclère qu'il a appris par Borgnon qu'il ne viendrait à Guise que sur son invitation. Godin encourage Oudin-Leclère à prendre des initiatives pour défendre ses intérêts et l'invite à participer à la réunion des notaires qui aura lieu le mercredi si cela lui paraît utile. Il offre de l'héberger s'il arrive la veille.

Mots-clés

Hospitalité, Procédure (droit), Visite au Familistère
Personnes citéesBorgnon [monsieur]
Événements citésSéparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/02/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45343?context=pdf

Guise le 6 aout 1863

113

Monsieur Oudin Lalorre

M Borgnan ma rapporté de la visite quil vous a faite que vous ne viendrez a Guise mercredi que dans le cas ou je vous en adresserais l'invitation

je verrais avec bien du plaisir que vous n'attendiez pas mes directions pour faire tout ce que vous croirez pouvoir m'être utile je ne vous ferai jamais un reproche de faire acte d'initiative en ce sens arriva-t-il que vous voyez trompé dans votre attente, venez donc mercredi a la réunion des notaires pour peu que cela vous parraisse utile dans tous les cas. nous causerions ensemble si vous venez la veille, j'ai une chambre a vous offrir chez moi

agreez je vous prie mes civilités

Godin